



CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR | 03 OCTOBRE 2018

Focale : enfance - jeunesse

Séance du conseil municipal : approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2018

III - DOMAINE ET PATRIMOINE

- 3.2.1 Cession d'une partie du domaine public au Diouriz
- 3.5.3 Convention de servitude Enedis / Commune
- 3.5.11 Diminution du nombre de mouillages autorisés dans la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de Perroz secteur 1 et de Kéridaouen

IV - FONCTION PUBLIQUE

- 4.1.1.a Créations et suppression de postes
- 4.1.1.b Création et suppression de poste pour une intégration directe dans un cadre d'emploi différent
- 4.1.1.c Création de poste - régularisation
- 4.1.1.d Adoption d'un tableau des emplois

V - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 5.4.1 Limitation des délégations données au maire en vertu de l'article 2122-22 du C.G.C.T.
- 5.7.8 Convention de délégation de gestion des compétences eau et assainissement

VII - FINANCES

- 7.1.1 Autorisation de programme et crédits de paiement 2018 - modification et création
- 7.1.2 Fixation des durées d'amortissement des immobilisations - biens du budget eau intégrés au budget principal
- 7.1.3 Décision modificative n°3 – budget principal 2018
- 7.1.4 Décision modificative n°1 – budget ports 2018
- 7.1.5 Décision modificative n°2 – budget Armorica 2018
- 7.3.1 Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale
- 7.5.1 Demande de subvention et plan de financement pour la construction d'une cuisine scolaire à Plouguerneau (D.S.I.L., contrat de partenariat)

VIII - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

- 8.2.4.a Intégration du Multiaccueil Tamm Ha Tamm dans le dispositif pôle de compétence et de prestations externalisées (P.C.P.E. 29)
- 8.2.4.b Convention de partenariat avec l'EPCC « Ecole de musique » pour des interventions musicales au Multiaccueil Tamm ha tamm

Informations données au conseil municipal dans le cadre de l'article 2122-23 du CGCT.